

Bruxelles le 23 mars 1983
Note BIO COM (83) 142 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission

MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES

A la suite du realignement des monnaies au sein du SME, la Commission a decide de fixer les nouveaux MCM agricoles, qui en resultent suivant la legislation en vigueur et de les appliquer dans les meilleurs delais apres avis du Comite de Gestion.

Si certains Etats membres repetent la demande formulee a titre exploratoire lors de la reunion des Ministres des Finances le 21 mars, que des mesures soient prises pour neutraliser les effets de la depreciation de la Livre sur le niveau des MCM, la Commission est prete a examiner la question.

Amities
Manuel Santarelli